

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2015
COMMUNE DE SAINT-PERDON

L'an deux mille quinze, le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de Saint-Perdon s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT.

Présents : M. Jean-Louis Darrieutort, M^{me} Régine Nehlig, M. Gilles Castaignède, M^{me} Sandrine Casini, M. Jean-Paul Darsaut, M. Jean-Michel Dourthe, M^{me} Marie-Christine Cazenave, M^{me} Odile Bénéteau, M. Didier Lartigue, M^{me} Corine Lafitte, M. Cédric Barrouillet, M. Sébastien Lanibois, , M. Ludovic Pastor, M. Patrick Dangoumau, M^{me} Martine Mathieu , M. Stéphane Houllière, M^{me} Dorothée Tastet.

Excusées : M^{me} Hélène Dupin
M^{me} Élodie Dudon

M^{me} Sandrine Casini est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal et propose de mettre au vote le procès-verbal de la séance du 14 janvier dernier envoyé à chaque conseiller municipal. Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2015.

M. le Maire fait état des dossiers suivants :

- l'Agence Postale est ouverte ans les locaux de la Mairie depuis le 3 mars dernier. Nos 3 agents administratifs ont été formés pour assurer la gestion de celle-ci et quelques aménagements supplémentaires sont à prévoir (porte entre le bureau de la secrétaire et celui du Maire) ;
- un rendez-vous a été pris avec M. CRABOS de l'UTD de Tartas pour discuter de la faisabilité de la circulation ouverte aux véhicules sous le tunnel du Graillou ;
- les services de la Communauté du Marsan ont pris un arrêté pour passer en zone 30 le lotissement Larroque. Les panneaux seront installés prochainement. La Communauté est défavorable à l'inversion des stops ;
- Attente de l'évaluation des Domaines pour le terrain du Caloy et celui de M. et M^{me} Marjollet.

ORDRE DU JOUR

- 1) dématérialisation des écritures comptables (protocole d'échange standard avec la Perception) ;
- 2) délibération de principe sur l'élaboration d'un plan de référence ;
- 3) constitution d'une commission chargée du suivi du projet préados et ados ;
- 4) organisation du bureau de vote pour les prochaines élections départementales (22 & 29 mars 2015) ;
- 5) informations diverses.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 20150309-01 : dématérialisation des documents de la chaine comptable

VU le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ✓ De mettre en œuvre le processus de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière pour la commune de Saint Perdon tel que : les documents budgétaires, les titres et mandats, les états de paie et leurs pièces justificatives,
- ✓ Autorise le maire à signer la convention entre la commune de Saint Perdon, le comptable du Trésor, la Direction Départementale des Finances Publiques, portant sur la dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires.

Délibération n° 20150309-02 : Elaboration d'un plan de référence

L'urbanisme sur le territoire français est, aujourd'hui, contraint par les règles et les orientations données par les lois SRU et Grenelle (I et II). Ces dernières visent, notamment, à contenir l'étalement urbain, à préserver les espaces naturels et agricoles et à conduire les collectivités à avoir une réflexion systématique sur le développement durable dans la dynamique de leur accroissement.

Dans ce contexte, le Marsan Agglomération s'est engagé dans la démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoire (SCOT) à l'échelle du territoire communautaire. Approuvé par le Conseil Communautaire le 19 juin 2014. Ce document est opposable aux communes du Marsan Agglomération dont Saint-Perdon. Le SCOT prévoit, notamment, la diminution de 38 % de la consommation de l'espace à construire par rapport aux dix dernières années.

Saint-Perdon doit respecter ces nouvelles prescriptions et sera contrainte à l'horizon 2025 de limiter son enveloppe foncière pour l'habitat, les équipements, les activités et les services à 9 hectares. Or, le PLU de Saint-Perdon offre, actuellement, des surfaces bien supérieures classées en AUh, soit en zone à urbaniser, sans orientations d'aménagement et sans perspective d'ensemble.

La Commune se doit donc d'engager une réflexion pour maîtriser son développement tout en respectant les directives nationales et celles du SCOT :

- ✓ Elle doit avoir une vision prospective ;
- ✓ Elle doit adopter une politique foncière ;
- ✓ Le PLU, intégré au futur PLU intercommunal, devra à terme s'inscrire dans une démarche de projet.

L'élaboration d'un plan de référence sera l'outil qui permettra de définir une stratégie globale d'aménagement à moyen terme (10/15 ans).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur son élaboration et de lancer la consultation de bureaux d'étude pluridisciplinaire (urbaniste, architecte, paysagiste, spécialiste en environnement, économiste,...) pour choisir celui qui en aura la charge.

Les services du Marsan Agglomération proposent de suivre et d'accompagner cette démarche.

Vu les enjeux conjugués des territoires de la Commune et de ceux de l'Agglomération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de l'élaboration d'une étude qui comportera trois phases :

- ✓ La réalisation d'un diagnostic et la définition des enjeux de développement,
- ✓ L'élaboration de scénarii d'aménagement et la définition du projet urbain,
- ✓ Les conditions de mise en œuvre réglementaire, opérationnelle et financière.

DÉCIDE de lancer la consultation de bureaux d'études pluridisciplinaires pour déterminer celui qui en aura la charge,

DIT que les dépenses afférentes à cette étude seront prévues au budget primitif 2015 de la Commune.

Délibération n° 20150309-03 : Création Commission Préados et Ados

Le Maire rappelle l'intérêt pour la Commune de s'occuper d'une part importante de la population que sont les jeunes. Les plus jeunes, et jusqu'à 11 ans, bénéficient notamment de la structure du Centre de Loisirs. Pour les pré-adolescents, comme pour les adolescents, aucune prise en charge n'est organisée sur la Commune, à un âge où la recherche d'identité est primordiale.

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil municipal de créer une Commission qui aurait en charge :

- le montage de projets au bénéfice de cette tranche d'âge ;
- la gestion du budget et des financements pouvant y être rattachés ;
- la coordination des futurs animateurs de ce pôle.

M. le Maire demande qui est candidat pour composer cette commission.

Les personnes suivantes se déclarent candidates :

M^{me} Sandrine Casini, M^{me} Odile Bénéteau, M^{me} Corine Lafitte, M^{me} Hélène Dupin, M. Sébastien Lanibois, M^{me} Élodie Gaüzère épouse Dudon, M. Ludovic Pastor et M^{me} Martine Mathieu.

Il est décidé de proposer au vote à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer une Commission « Ados », chargée du suivi des projets à destination des préadolescents et adolescents,

- DESIGNE comme membres en charge de ce projet :

M^{me} Sandrine Casini, M^{me} Odile Bénéteau, M^{me} Corine Lafitte, M^{me} Hélène Dupin, M. Sébastien Lanibois, M^{me} Élodie Gaüzère épouse Dudon, M. Ludovic Pastor et M^{me} Martine Mathieu.

Délibération n° 20150309-04 : Résiliation du bail de location du local poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La Poste souhaite arrêter la tacite reconduction du bail pour le local « Rue de la Poste », et ce en date du 31 mars 2015, suite à l'ouverture de l'Agence Postale Communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- ✓ L'arrêt du bail de location du local « Rue de la Poste » avec La Poste ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de résiliation amiable avec La Poste.

QUESTIONS DIVERSES :

Les permanences du bureau de vote, pour les élections départementales des 22 et 29 mars prochains, sont fixées en fonction des disponibilités de chacun.

M. le Maire informe que le loyer communal occupé par l'Office National de la Chasse se libèrera à compter du 30 mars prochain. Le logement est en bon état et un nouveau locataire rentrera dans les lieux courant avril.

M. le Maire informe du recrutement d'un emploi saisonnier pour le remplacement d'un cantonnier en arrêt maladie momentané (intervention chirurgicale du 9 au 27 mars).

M. le Maire informe le conseil des études de sol des vestiaires : les résultats ne sont pas encore connus mais le bureau d'études est inquiet sur la nature du sous-sol (pas de sol solide sur les 5 m sondés).

Il précise que l'expertise sur la cour de l'Ecole a été faite et les résultats sont en attente.

M. le Maire donne le compte-rendu du comité syndical du SICTOM du 23 février dernier. Il dit que la collecte collective des déchets verts a été supprimée sur Mont-de-Marsan et St-Pierre-du-Mont. Il s'agit d'une compétence du SICTOM que ne devrait pas assurer la Commune.

M. Patrick DANGOUMAU dit que les compétences Eau/Assainissement et déchets devraient être transférées aux intercommunalités, au plus tard fin 2017.

Le compte administratif 2014 du Syndicat fait apparaître une diminution des dépenses de fonctionnement et une augmentation de 3,8 % des recettes. Un projet important de déchetterie doit voir le jour en 2015 à Mont-de-Marsan.

Le SICTOM s'est orienté vers l'équipement de containers semi-enterrés ou enterrés pour prévenir les problèmes d'accidents du travail très fréquents chez les employés.

25 millions d'euros sont prévus en investissement pour 2015.

Le SICTOM envisage des opérations de communication pour orienter les usagers à un meilleur tri des ordures. M^{me} Corinne LAFITTE demande à équiper la salle polyvalente de poubelles de couleur permettant d'assurer un tri lors de l'occupation de celle-ci.

M. le Maire donne le compte-rendu du dernier conseil communautaire où le débat d'orientation budgétaire était à l'ordre du jour. Il précise que la dotation de solidarité communautaire qui sera versée à la Commune s'élèvera, cette année, de 64 470 €.

M. Gilles CASTAIGNEDE donne le compte-rendu de la commission Finances du 2 mars dernier où les trois budgets Eau, Assainissement et Commune ont été présentés en excédent pour l'exécution 2014 et permettent d'envisager des investissements importants pour 2015.

M^{me} Régine NEHLIG fait état de la commission Travaux du 29 janvier 2015 et des travaux en cours : avancement des travaux de l'Eglise, restauration à envisager au site de St-Orens (projet de classement du site qui n'est qu'inscrit à l'inventaire), appel d'offres du projet de la salle Jean Bourlon, travaux en cours de la salle paroissiale, devis de restauration du parcours sportif, du skate-park et du changement des éclairages publics.

M^{me} Sandrine CASINI donne le compte-rendu de la Commission Environnement du 26 février dernier :

Sur l'aménagement de l'avenue des Arènes :

- les chiffrages de la SNB ne sont pas encore transmis ;
- si le devis de la SNB est trop élevé, il est convenu de conserver le projet et de faire réaliser la mise en œuvre par les cantonniers ;

- un problème de stationnement des riverains oblige à discuter avec eux de l'occupation du domaine public.

D'autres devis pourront être demandés à un CAT et un paysagiste.

Sur le lancement du concours des jardins et balcons fleuris pour 2015 :

4 catégories seront créées :

- Maisons avec jardins ;
- Balcons et fenêtres ;
- Jardins potagers ;
- Prix du quartier le plus fleuri.

Le prix de quartier impose le découpage de la commune en zone et sera récompensé par un lot symbolique (panneau de quartier fleuri à l'entrée de celui-ci).

Planning : inscription le 15 juin dernier délai. Visites courant juillet.

Composition du jury :

- 2 agents ;
- 2 élus de la commission (volontaires et rotation souhaitée chaque année) ;
- 1 professionnel.

M. Jean-Paul DARSAUT présente l'ordre du jour de la prochaine commission Culture qui aura lieu le 19 mars 2015 à 20h30. Il sera question de la préparation de la soirée du 10 avril sur le thème des romains dans les Landes et des animations à de St-Orens, cet été, avec des animations musicales et autour du métier de luthier.

M^{me} Régime NEHLIG fait la synthèse des travaux préalables au transfert des compétences scolaires, périscolaires et extra-scolaires. Une première échéance était celle du 13 février dernier consacrée au travail sur le PEDT, le personnel et le règlement intérieur des services. L'échéance du 15 mars est fixée pour effectuer les inventaires des biens et matériels, informatique, des contrats et faire le point de l'accessibilité et de la sécurité.

Suite aux demandes de M. Patrick DANGOUMAU, M. le Maire rappelle que :

- Malgré les annonces faites lors des vœux du Maire de Campagne sur la création d'un pôle médical, la Commune continue à travailler sur l'installation de médecins sur le territoire. Il précise qu'il n'est pas simple de trouver les bons interlocuteurs et de trouver des solutions pérennes ;
- Concernant l'aménagement du Bourg, M. BUTRUILLE de la Communauté doit revenir vers nous pour nous informer du recours au service d'un paysagiste ;
- La prise en compte de l'enlèvement du panneau indicateur Arènes/ La Poste ;
- La programmation voirie 2015 n'est pas arrêtée mais un recensement doit être fait notamment avec M. JOYEUX de la Communauté sur le curage des fossés. M. le Maire rappelle que les conseillers sont invités à faire remonter les besoins selon les quartiers.

M. le Maire fait état de l'avancement des travaux au lotissement Catuhe : les réseaux secs sont en place et des lots restent encore à vendre.

M^{me} Dorothée TASTET demande à M. le Maire les raisons de son positionnement contre le projet d'agrandissement du cinéma à St-Pierre-du-Mont en CDAC. M. le Maire explique les raisons qui ont conduit à son vote contre alors qu'il prévoyait de seulement s'abstenir :

- Une sécurité juste suffisante, notamment les sorties de secours positionnées côté route ;
- Une architecture non adaptée ;
- Une situation non centrale et hors agglomération ;

- Un projet en incohérence avec le Scot ;
- Une offre pléthorique de cinéma sur l'agglomération (doute sur la pérennité des deux projets) ;
- Et une présentation du responsable du projet, M. ROMANELLO, très controversée et axée uniquement sur la remise en cause du projet concurrent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Jean-Louis DARRIEUTORT

La secrétaire de séance,
Sandrine CASINI

Les Membres,